

COVID-19

Mise à jour le 23 mars 2020 :

BRESSE syndics inc. maintient ses opérations de manière adaptée.

Toute notre équipe est disponible par téléphone, courriel ou vidéoconférence afin de répondre à vos questions.

Les rencontres en personnes sont suspendues jusqu'à nouvel ordre

Le bureau du Surintendant des faillites du Canada a établi des procédures qui nous permettent de continuer à vous offrir d'utiliser les solutions prévues à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité sans qu'une rencontre en personne ne soit tenue.

Nous avons mis des mesures en place pour participer à l'effort collectif de limitation de la propagation du virus et ainsi protéger tant nos clients que les membres de notre équipe.

À compter de maintenant, nous offrons les rencontres par téléphone ou par vidéoconférence.

Il est donc possible de déposer une faillite ou une proposition sans devoir vous rendre à nos bureaux.

Prenez soin de vous et merci de participer à l'effort collectif.

418-622-6767

BRESSE
Syndic autorisé en insolvabilité